Département des Deux-Sèvres

Communauté d'agglomération du Niortais

Plan des servitudes d'utilité publique

VAL-DU-MIGNON

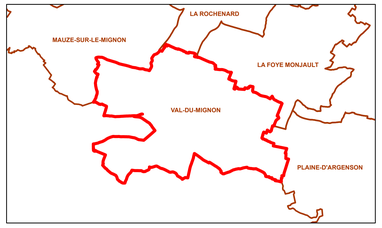

Document approuvé

Prescription	Arrêt	Approbation
14 décembre 2015	27 mars 2023	8 février 2024

Données transmises à titre indicatif, le gestionnaire reste garant de l'exactitude des servitudes dont il a la charge.

Réalisation : CA du Niortais - Aménagement du Territoire - Obervatoire et stratégie territoriale

Source : CAN, DDT 79, DRAC, DREAL, RTE, GRT Gaz, CD 79

Fond de plan : Cadastre 2022 ® DGFiP

Date : 18/01/2024

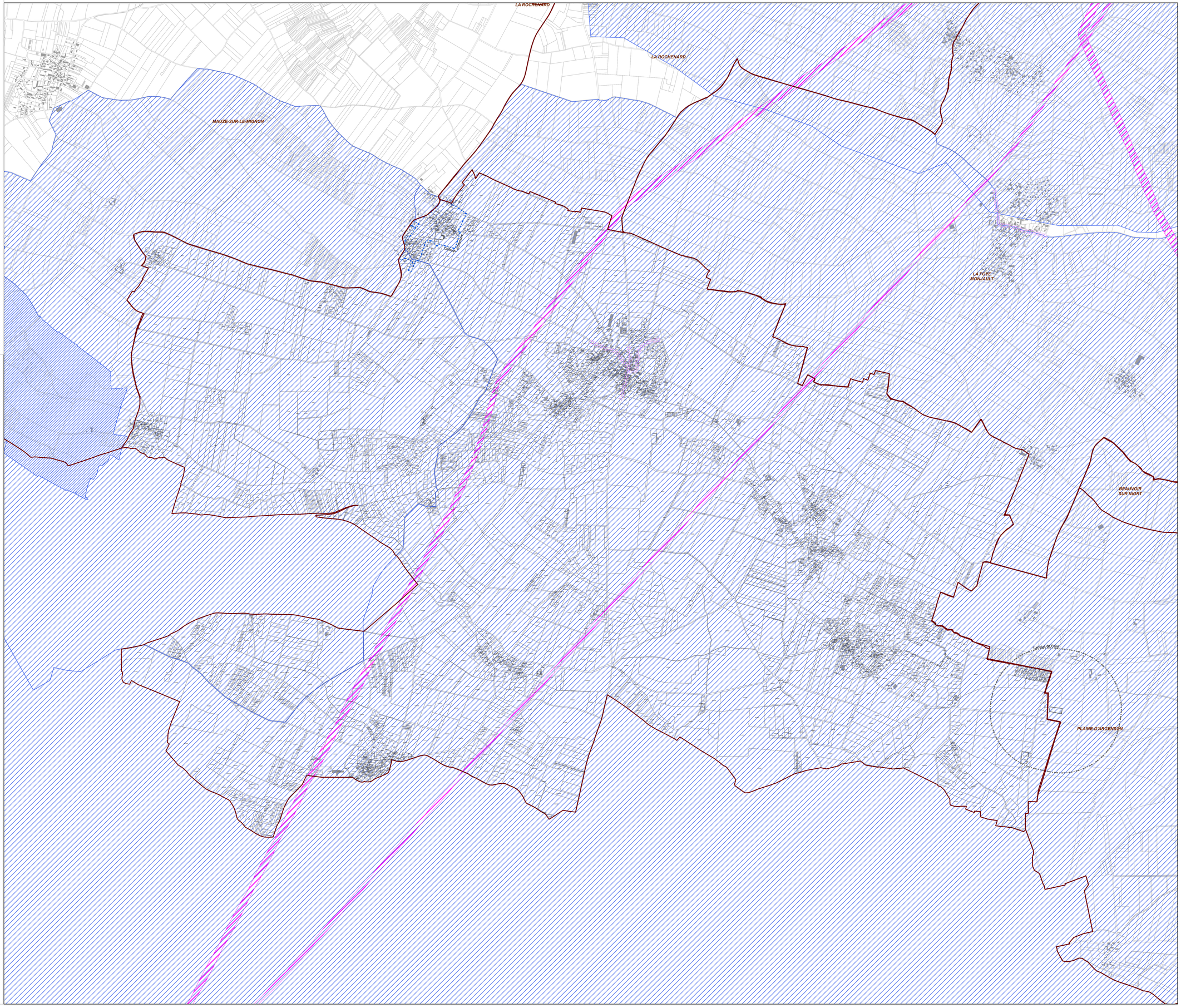

Liaison - Equipement linéaire

- A4 Servitude pour l'entretien des cours d'eau
- A5 Canalisations d'eau et d'assainissement
- EL11 Servitude relative aux interdictions d'accès
- EL3 Servitude de halage et de marchepied
- PT3 Télécommunication

Liaison - Equipement surfacique

- I3 Périmètre de servitude autour d'une canalisation de gaz
- I4_S Zone de protection autour d'une ligne électrique souterraine
- I4_A Zone de protection autour d'une ligne électrique aérienne
- Int1 Voisinage de cimetière
- JS1 Protection installation sportive privée
- PT1 Protection centre radioélectrique contre perturbations électromagnétiques
- T1 Visibilité voie ferrée
- T5 Protection aéronautique de dégagement
- T8 Protection install radioélectrique de l'aviation
- EL7 (emprise) - Plan d'alignement CD79 11/22

Protection eau potable

- AS1i Périmètre de protection immédiat captage eau
- AS1r Périmètre de protection rapproché captage eau
- AS1e Périmètre de protection éloigné captage eau

Site classé et inscrit

- AC2c Zone de protection des site classé
- AC2i Zone de protection des site inscrit

AVAP

- AC4 - Périmètre AVAP

Monument Historique (MH) - AC1

- Périmètre de protection du monument historique (500m)
- Périmètre de protection modifié du monument historique
- Périmètre délimité des abords du monument historique
- Monument historique inscrit
- Monument historique classé (et ou classé et inscrit)

Risque technologique

- PM3_PPRT Plan de prévention des risques technologiques

Risque naturel

- PM1 RF
- PM1 RC
- PM1 B

N

0 500 1 000 Mètres